

DECISION N° 2026- 012
RELATIVE A L'OCCUPATION GRATUITE D'UN ESPACE AU SEIN DE L'ESPACE
ASSOCIATIF ET CULTUREL

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche ;

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche ;

Vu la délibération n°2023-011 du Conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet en date du 4 juillet 2023 adoptant la tarification de l'occupation des espaces de l'Hôtel à Projets, de l'espace associatif et culturel et du pôle socio-médical et prévoyant la possibilité accordée au Président d'y déroger par voie de décision ;

L'établissement public Campus Condorcet a pour mission de soutenir et faciliter la vie étudiante et développer la vie de campus (article L345-2 du Code de la recherche).

Le contrat pluriannuel 2025-2029 de l'établissement, signé le 3 juillet 2024, fixe l'objectif d'un « campus dynamique, attractif et ouvert sur ses territoires » (objectif 1.3).

Le Campus Condorcet dispose d'un équipement, l'Espace associatif et culturel, destiné à l'hébergement d'activités qui favorisent le développement de la vie de campus ;

La procédure d'appel à manifestation d'intérêt 2025-2026, ouverte le 12 mai 2025 et clôturée le 13 juin 2025, est prolongée par une phase complémentaire ouverte du 5 janvier 2026 au 30 avril 2026.

ARRETE :

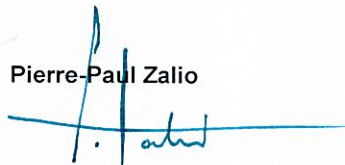
Article 1 : Les associations et projets sélectionnés dans le cadre de la phase complémentaire de l'appel à manifestation d'intérêt, sont autorisés à occuper gratuitement les bureaux et salles partagées au sein de l'Espace associatif et culturel, pour une durée et selon des modalités précisées dans une convention d'occupation formalisée entre ces derniers et l'établissement public Campus Condorcet.

Article 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aubervilliers, le 15 février 2026

Le Président de l'établissement public du Campus Condorcet

Pierre-Paul Zalio



Affichée et publiée le 15/02/2026 Exécutoire le 15/02/2026

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord